

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 30 Janvier 2009

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION PRINCIPALE DES ROUTES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 3/04

OBJET : RD 604 à Pontault-Combault. Desserte routière du centre commercial "Les Quatre Chênes".
Dossier de prise en considération.

- Canton : Pontault-Combault -

<p>RÉSUMÉ : Le présent rapport a pour objet la prise en considération d'aménagements sur la RD 604 liés à la desserte du futur centre commercial « Les Quatre Chênes » sur le territoire de la commune de Pontault-Combault. Réalisé par le Département, le promoteur Promobuis et les communes de Pontault-Combault et la Queue-en-Brie, ce projet permettra de sécuriser et fluidifier le trafic sur la RD 604 et d'engager la requalification de cette voie.</p>

I – CONTEXTE

La RD 604 (ex RN 4) permet d'une part de relier la RN 104 (Francilienne) depuis le sud de la commune de Pontault-Combault et d'autre part de desservir les communes en direction de Paris et de Nancy/Metz. Elle joue ainsi un rôle important et est classée dans le réseau structurant de niveau 1 au schéma départemental d'orientations routières.

A une échelle plus locale, elle dessert actuellement le centre commercial « Carrefour » au nord de la RD 604 et les zones commerciales et industrielles environnantes au Nord et au Sud de cette voie, sur le territoire de la commune de Pontault-Combault.

La RD 604 supporte un trafic de l'ordre de 1 600 véhicules à l'heure de pointe du soir et de 1 350 véhicules à l'heure de pointe du samedi après-midi entre le giratoire Ouest, en limite de la commune de la Queue-en-Brie (Val-de-Marne), et le giratoire Est, au niveau de la desserte du centre commercial « Carrefour ».

Le giratoire Est sature aujourd'hui aux heures de pointe en semaine, et dispose d'une faible réserve de capacité le samedi. Le giratoire Ouest présente, quant à lui, un fonctionnement actuellement satisfaisant.

A l'horizon 2010, la RD 604 devra également desservir l'ensemble commercial « Les Quatre Chênes » d'une surface de 10 ha situé au sud de celle-ci et à l'est du chemin rural n°26 « Les Quatre Chênes », entraînant des difficultés de circulation supplémentaires sur la RD 604 si aucun aménagement n'est réalisé.

Aussi, les objectifs poursuivis par l'aménagement routier de ce secteur sont les suivants :

- Sécuriser la RD 604 au niveau du nouveau centre commercial « Les Quatre Chênes » en limitant les saturations (sur les giratoires Ouest et Est) ;
- Fluidifier le trafic sur la RD 604 entre les giratoires Ouest et Est pour répondre aux besoins des usagers des centres commerciaux « Carrefour » et « Les Quatre Chênes », des usagers de la RD 604 et des populations riveraines ;
- Engager la requalification de la RD 604 (ex RN 4) dont l'environnement a été fortement dégradé par une urbanisation mal maîtrisée.

II – AMÉNAGEMENT PROPOSÉ

Les difficultés de circulation sur la RD 604 justifient la réalisation d'une nouvelle voie qui servira de desserte locale pour le centre commercial tout en délestant la RD 604. Ce tracé correspond à l'ancien projet de déviation de la RN4 étudié par l'Etat pour répondre à sa saturation.

L'aménagement retenu comporte :

Sous maîtrise d'ouvrage de la société Promobuis, promoteur du projet de construction de l'ensemble commercial « Les Quatre Chênes » :

La création d'une nouvelle voie de desserte à double sens au sud de la RD 604 d'une longueur d'environ 1 600 m, avec création de deux giratoires intermédiaires de 18 m de rayon et un raccordement sur le giratoire Est et la RD 51 ; cette voie a vocation à être intégrée dans le domaine public communal ;

La création d'une voie de 2 x 3,5m sur environ 200 m pour relier le nouveau giratoire de la RD 604 (sous maîtrise d'ouvrage départementale) et la nouvelle voie de desserte ;

La création d'un tourne-à-droite sur la RD 604, pour accéder au nouveau centre commercial ;

L'aménagement d'un carrefour à feux sur la RD 604, à l'intersection de la rue Pépino, et d'une piste cyclable entre le giratoire Ouest et ce carrefour ;

Le réaménagement de la rue Pépino à double sens de 2 x 3m comprenant un giratoire intermédiaire, pour relier la nouvelle voie de desserte à la RD 604 au niveau du nouveau carrefour à feux ;

Sous maîtrise d'ouvrage communale de la Queue-en-Brie et Pontault-Combault :

Le réaménagement du chemin rural n°26 « Les Quatre Chênes » sur environ 280 m, à deux voies de 3,5 m et une piste cyclable ;

Sous maîtrise d'ouvrage départementale :

La création d'un giratoire sur la RD 604, permettant d'accéder au futur centre commercial, de 22 m de rayon externe, situé entre les deux giratoires existants.

III – ÉLÉMENTS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

L'aménagement du giratoire sur la RD 604 nécessite une réalisation sous maîtrise d'ouvrage départementale. La société Promobuis financera en totalité cet aménagement estimé à 485 000 € HT (soit 580 000 € TTC) et apportera les emprises foncières nécessaires.

La société Promobuis et les communes La Queue-en-Brie et Pontault-Combault financeront et réaliseront respectivement leurs aménagements.

Une convention devra intervenir avec le promoteur afin d'établir les modalités de financement et de l'autoriser à réaliser les travaux sur la RD 604 comme indiqués ci-dessus.

De même, une convention avec la commune de Pontault-Combault sera établie afin de définir les modalités d'entretien ultérieur des aménagements publics réalisés.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier et, si vous en êtes d'accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 3/04 des rapports soumis à la commission
n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Rapporteurs : M. BERQUIER
Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

M. EUDE
Commission n° 7 - Finances

Séance du 30 Janvier 2009

OBJET : RD 604 à Pontault-Combault. Desserte routière du centre commercial "Les Quatre Chênes".
Dossier de prise en considération.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le programme d'aménagement de la desserte du nouveau centre commercial « Les Quatre Chênes » qui participera à l'amélioration du plan de circulation général au sud de la commune de Pontault-Combault tel qu'il figure en annexe de la présente délibération et plus particulièrement s'agissant de la RD 604 ;

Article 2 : de prendre en considération le projet de création d'un giratoire sur la RD 604 entre les deux giratoires existants, au niveau du centre commercial sus-visé, sur le territoire de la commune de Pontault-Combault, pour un montant de 580 000 € TTC, sous maîtrise d'ouvrage départementale ;

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil général à intégrer les terrains nécessaires au projet dudit giratoire dans le domaine public routier départemental et à signer les actes administratifs ou notariés correspondants ainsi que tous documents nécessaires au transfert de propriété ;

Article 4 : de prendre en considération les différents projets sur la RD 604 au niveau du nouveau centre commercial sus-visé, réalisés et financés par le promoteur Promobuis :

- Raccordement d'une voie nouvelle sur le futur giratoire de la RD 604 ;
- Création d'un tourne-à-droite sur la RD 604, pour accéder au nouveau centre commercial ;
- Aménagement d'un carrefour à feux sur la RD 604 et d'une piste cyclable entre le giratoire ouest et ce carrefour ;
- Raccordement de la nouvelle voie de desserte sur le giratoire Est et la RD 51.

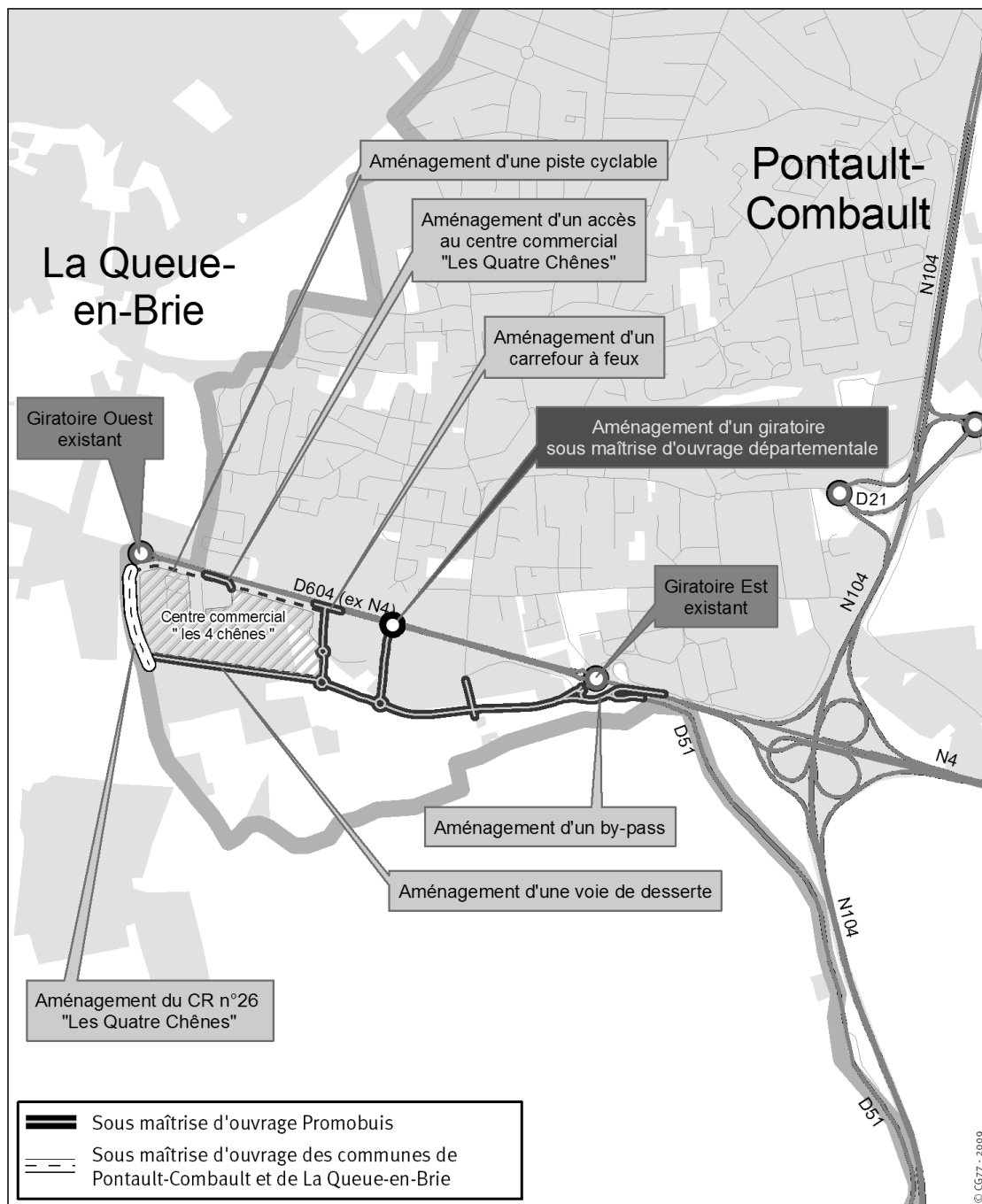
LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

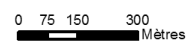
Annexe



**RD 604 - DESSERTE ROUTIÈRE
DU CENTRE COMMERCIAL "LES QUATRE CHÊNES"
COMMUNE DE PONTAULT-COMBAULT**



Cartographie : Département de Seine et Marne - G. Guibe - DPR - Janvier 2009
 Source : Département de Seine et Marne - SIG - DPR / IGN ©BD TOPO® / IAURIF SIGR MOS 2003



© C677 - 2009

